



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE À :

- la déclaration d'intérêt général
 - l'autorisation loi sur l'eau
- pour la gestion des affluents du Lot aval

Une enquête publique unique est ouverte sur les communes de Aiguillon, Bourran, Galapian, Lagarrigue, Port Sainte Marie, Fréгимont, Saint Salvy, Bazens, Prayssas, Lafitte sur Lot, Granges sur Lot, Lacépède, Saint Sardos, Nicole et Clairac **du lundi 18 septembre 2017 à 9 h 00 au jeudi 19 octobre 2017 à 18h 00.**

Elle porte sur la déclaration d'intérêt général et l'autorisation loi sur l'eau pour la gestion des affluents du Lot aval

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés en mairie **d'Aiguillon, de Bourran, de Clairac et de Prayssas pendant 32 jours, du lundi 18 septembre 2017 inclus au jeudi 19 octobre 2017 inclus**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête :

Mairie d'Aiguillon
A l'attention de M. le commissaire enquêteur
Place du 14-Juillet
47190 Aiguillon

Les horaires d'ouverture des mairies sont les suivants :

Mairie d'Aiguillon : du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 13H00 à 17H00

Mairie de Bourran : du lundi au mardi : de 13h30 à 17h30, du mercredi au jeudi : de 09h00 à 12h00, le vendredi : de 13h30 à 17h30 (Accueil ouvert uniquement le 2e et 4e vendredi du mois).

Mairie de Clairac : du lundi au mercredi : de 09h00 à 12h00 de 13h30 à 17h00, le jeudi : de 09h00 à 12h00, le vendredi : de 09h00 à 12h00 de 13h30 à 17h00

Mairie de Prayssas: le lundi : de 09h00 à 12h00, du mardi au vendredi : de 09h00 à 12h00 de 16h00 à 18h00, le samedi : de 09h00 à 12h00

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : **ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr** à l'attention du commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

Monsieur Jean KLOOS, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

Mairie d'Aiguillon: le lundi 18 septembre 2017 de 9H00 à 12H00 et le jeudi 19 octobre 2017 de 14h00 à 17h00.

Mairie de Bourran : le mardi 3 octobre 2017 de 14h00 à 17h00.

Mairie de Clairac : le jeudi 12 octobre 2017 de 9h00 à 12h00.

Mairie de Prayssas: le mercredi 27 septembre 2017 de 9H00 à 12H00 et le samedi 7 octobre de 9H00 à 12H00.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot et Garonne, en mairies **d'Aiguillon, Bourran, Clairac, Prayssas** ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, les décisions susceptibles d'intervenir sont une déclaration d'intérêt général et une autorisation loi sur l'eau, délivrées par le préfet de Lot-et-Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au **SMAVLOT47 (Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot en Lot et Garonne)**, 47260 Castelmoron-sur-Lot (Tél : 05 53 88 79 88 Fax : 05 53 88 79 87 smavlot47@wanadoo.fr)

Agen, le **11 AOUT 2017**

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général


Jacques RANCHERE